

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absents : **8**

- dont suppléés : **2**

- dont représentés : **4**

Votants : **24**

- dont « pour » : **24**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize mai deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, Mme OCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud* et M. FERRON Jean *suppléé par Mme DONNEAUD Chantal*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2022/79

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE « VALLEE DE L'UBAYE SERRE-PONCON PAYS DE SEYNE ».

Le Conseil de Communauté,

VU sa compétence « Développement Economique » et notamment ses missions de développement de la Filière Bois, dans le cadre du Pôle « Economie » ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes s'est engagée depuis 2018, en partenariat avec Provence Alpes Agglomération et l'association des Communes Forestières, à rédiger sa nouvelle Charte Forestière de Territoire et à élaborer, avec le concours de partenaires divers (ONF, Fibois SUD...) le programme d'action de la Charte Forestière « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne », telle qu'elle découle de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 ;

CONSIDERANT que la nouvelle Charte Forestière « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne » a été validée par l'ensemble des partenaires, en Comité de Pilotage final du 12 mars 2021 ;

CONSIDERANT que la nouvelle Charte Forestière définit un programme d'actions pluriannuel sur 5 ans ;

CONSIDERANT que la CCVUSP souhaite que les partenaires et financeurs ayant contribué à l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire participent à sa signature ;

VU la charte forestière de territoire qui lui est présentée ;

VU l'avis favorable de la commission « développement économique » réunie le 10 mai 2022 ;

Entendu l'exposé,

Sur proposition, de M. Daniel MILLION-ROUSSEAU, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la Charte Forestière de Territoire « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Pays de Seyne » et son programme d'actions.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la Charte Forestière avec l'ensemble des partenaires et collectivités concernées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.



[Handwritten signature in blue ink]